

Avis public



MODIFICATION DE LA DATE DE PRÉSENTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2022)**

PRENEZ AVIS qu'exceptionnellement et pour des raisons imprévisibles, les membres du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ont été contraints de déplacer la séance du conseil d'arrondissement prévue le 22 novembre 2021 au 6 décembre 2021.

En conséquence et contrairement à ce qui était indiqué dans l'avis publié le 12 novembre 2021, l'avis de motion du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)* qui devait être présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 22 novembre 2021 à 19 heures, sera présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2021.

QUE le présent avis est disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 1^{er} décembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate